

REGLEMENT INTERIEUR

PARTIE 1 : Administration et fonctionnement

La section Tir du COC est affiliée à la Fédération Française de tir et à l'UFOLEP.

Elle se conforme entièrement aux statuts et règlements de ces fédérations dont elle relève, ainsi qu'à ceux de la Ligue Ile de France et du CDTE.

La section Tir est rattachée au Club Omnisports de Courcouronnes.

Les membres du Comité de Section sont élus par l'Assemblée Générale Annuelle sur une liste de candidature déposée 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Pour être éligible au comité de section, il faut être âgé de 18 ans au moins au jour de l'élection et être adhérent au club depuis au moins une année entière.

Les membres sont élus pour une période de trois ans.

Les membres élus forment dans un délai d'une semaine après l'assemblée générale leur bureau avec un Président, un secrétaire, un trésorier et éventuellement des adjoints pour les postes de secrétaire et de trésorier et un vice-président pour le poste de président.

L'assemblée générale est organisée pendant la saison sportive.

Les adhérents sont convoqués par mail et par voie d'affichage 15 jours avant la date prévue.

L'ordre du jour est fixé par les membres du comité de section et contient à minima un rapport moral, un rapport financier, la proposition du montant de la cotisation et le renouvellement des membres du comité de section.

L'assemblée générale délibère et procède aux votes quel que soit le nombre d'adhérents présents.

PARTIE 2 : STRUCTURE D'ACCUEIL

La section Tir du COC dispose de locaux mis à la disposition par la municipalité de Courcouronnes au Gymnase Colette BESSON.

L'accès aux locaux est interdit à toute personne non licenciée, sauf accompagnée d'une personne habilitée.

Il est interdit de prêter les clés du gymnase ou de les reproduire.

PARTIE 3 : MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA DISCIPLINE

Inscriptions

Chaque tireur désirant adhérer à la section Tir ou renouveler son adhésion devra :

Remplir la fiche d'inscription

Payer la cotisation dans son intégralité.

Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir sportif de moins de trois mois pour pouvoir s'inscrire aux compétitions.

Fournir une photocopie recto verso de sa carte d'identité.

Club Omnisport de Courcouronnes

Section Tir

Fournir deux photos d'identité

Tout changement d'adresse en cours d'année devra être communiqué.

Tout dossier incomplet un mois après la date d'inscription entraînera l'interdiction d'accès au pas de tir tant que la régularisation du dossier ne sera pas intervenue.

Les adhérents licenciés sont assurés par leur licence fédérale.

Pour les adhérents non licenciés, ils seront assurés par le COC. La liste des adhérents non licenciés sera fournie au COC par le Club.

En cas d'arrêt en cours de saison sportive, la licence ne peut être remboursée.

Pour ce qui concerne l'adhésion, toute année commencée sera due, sauf si un justificatif médical est fourni.

Un droit de passage sera exigé pour toute personne non adhérente au club (hors séance initiation).

Entraînements

Le stand de tir est ouvert par un membre du comité de section.

Un cahier tenu par les gardiens du gymnase est à disposition et devra être rempli en indiquant la date, le nom et les heures d'ouverture et de fermeture du stand.

Les armes prêtées ne sont pas en accès libre-service, elles sont données par un membre du comité de section.

Les consommables (cartons et munitions) sont à la charge des adhérents.

Tous les tireurs utilisant du matériel prêté par le club devront le rendre en bon état et doivent remplir le cahier de sortie des armes.

Tout mauvais fonctionnement doit être signalé à un membre du comité de section.

L'accès au compresseur est interdit aux adhérents.

Ecole de Tir

Les parents doivent s'assurer de la présence du moniteur ou du responsable de la discipline avant de laisser son enfant au gymnase.

Seule une autorisation parentale manuscrite permettra de libérer l'enfant avant la fin de l'entraînement ou l'autorisera à partir seul après l'entraînement.

Pour les participations aux compétitions, le transport et l'hébergement sont assurés par les parents.

Pour les compétitions nationales, le club participera financièrement à une partie des frais de déplacement. Les modalités de cette participation sont revues annuellement par le comité de section.

Règles de sécurité

Il est demandé à tous les adhérents de respecter les consignes de sécurité de la pratique du tir sportif en vigueur sous peine d'exclusion provisoire ou définitive.

Ces consignes de sécurité font l'objet d'un affichage dans le stand.

Ainsi, toute interruption de tir doit être respectée.

Il est interdit de sortir des armes en dehors du stand de tir sans autorisation.

En cas d'utilisation d'armes personnelles, elles doivent être en adéquation avec la pratique du tir loisir et/ou de compétition.

Club Omnisport de Courcouronnes

Section Tir

Si des éléments de composition de l'arme ne sont pas adaptés, le tireur devra procéder à leur enlèvement.

L'accès au stand de tir ne se fera qu'à ces conditions.

Il est interdit d'utiliser des écouteurs de musique ou de radio pendant la séance de tir.

Il est de la responsabilité individuelle des adhérents de s'assurer que leur état de santé est adapté à la pratique du tir.

Compétitions

La participation aux compétitions est facultative.

Néanmoins, dès que la participation est validée auprès des fédérations, la présence du tireur est requise.

En cas d'absence non justifiée, il sera demandé le remboursement de l'inscription au tireur défaillant.

Si les tireurs utilisent des armes du club, ils doivent remplir le cahier de sortie des armes prévu à cet effet et le remplir dès le retour de l'arme au club. Le club fournira la mallette de transport mais pas le cadenas.

Pour les compétitions nationales, le club participera financièrement à une partie des frais de déplacement. Les modalités de cette participation sont revues annuellement par le comité de section.

La section Tir n'est pas responsable des effets personnels (vêtements, chaussures, sacs, bijoux) perdus, oubliés ou volés.

Fait à Courcouronnes le 04/09/2018

Par la présidente du COC-TIR.